

Communiqué PULS : Contre les fermetures administratives et le recours au distanciel

La liste PULS rappelle son opposition :

- aux diverses mesures de fermetures préventives ;
- aux enseignements en distanciel ;
- au contrôle d'assiduité ou des connaissances les jours de mobilisation nationale.

Pour retrouver nos textes fondateurs et le nom des élu·es par conseil, notre site : <https://listepulsparis1.wixsite.com/puls>

1- La liste PULS apporte son soutien entier au communiqué du SNESUP-FSU du 28 février 2023:

Refusons l'usage du distanciel contre le droit de grève !

Ces dernières semaines, à l'occasion du mouvement contre la réforme des retraites, on constate dans certains établissements un emploi décomplexé du recours au distanciel les jours de grève. Sur recommandation ou non des présidences d'université, des directeurs ou directrices de composante, des chef·fes de département prennent l'initiative de demander aux collègues de passer leurs cours au distanciel le jour concerné par un préavis de grève, et d'en aviser leurs étudiant·es. Certains établissements ferment les bâtiments les jours d'assemblées générales et décrètent le passage de toutes les activités au distanciel ; d'autres maintiennent même la tenue de leurs conseils centraux les jours de grève.

En leur demandant de modifier leurs modalités d'enseignement et de prévenir leurs étudiant·es, les directeurs/trices de composante, voire les responsables de formation, **outrepassent leurs prérogatives**.

Les jours où un préavis de grève a été déposé par les syndicats, **chaque enseignant·e doit avoir la liberté, y compris le jour même, de décider seul·e de sa participation ou non au mouvement de grève**, ce qui est incompatible avec l'organisation par avance de modalités de contournements de la grève. En outre, **chaque étudiant·e doit avoir la liberté de participer au mouvement en ne se rendant pas en cours** ; ce qui est incompatible avec l'organisation de contrôles ou d'examens ces jours-là et avec la comptabilisation de leurs absences ou avec toute autre forme de sanction.

La liste PULS (*Pour une Université Libre et Solidaire*) appelle toutes et tous les collègues à participer massivement à toutes les mobilisations et actions contre la réforme des retraites et à refuser et dénoncer ce genre d'injonction qui peut s'apparenter à de l'intimidation. **Ces mesures inadmissibles constituent clairement des entraves au droit de grève des personnels comme à celui des étudiant·es. Refusons le recours au distanciel contre le droit de grève !**

2- La liste PULS apporte son soutien entier à la tribune qui suit :

Ajoutez votre signature sur le document en ligne :

https://docs.google.com/document/d/1h661haXBA_cWa_UIWH5m8ismZRIu9zUN_PK9jMENsjw/edit

Contre les fermetures administratives et le distanciel : nos universités doivent être ouvertes à la mobilisation contre la réforme des retraites.

Depuis le début de la mobilisation contre la réforme des retraites, le gouvernement s'acharne à étouffer l'activité de la jeunesse dans le mouvement. Après l'évacuation d'une Assemblée générale à Strasbourg par les CRS, l'envoi de la police pour dégager l'occupation de Rennes 2, de Lille 2 et de la fac Segalen à Brest, avec la permission des Présidences d'université, le 16 février ce sont 25 étudiant-e-s et lycéen-ne-s qui ont fini en garde à vue pour avoir participé à une manifestation.

Les présidences d'université sont également complices de cette répression par la fermeture de plus en plus systématique des centres universitaires les jours de mobilisation. Le 16 février, les facs de Rennes 2, Nantes et Tolbiac (Paris 1) ont été évacuées et fermées administrativement sous prétexte d'un risque de blocage.

Le 23 février, alors qu'une manifestation étudiante et lycéenne était organisée dans le 13ème arrondissement à Paris, le centre Pierre Mendès France de Paris 1 a à nouveau été fermé, et avec lui d'autres campus de Paris 1 comme le bâtiment de la Sorbonne.

A Montpellier, la direction de l'université Paul Valéry a déjà décidé de fermer les portes de tous ses sites le 7 mars. Alors que le gouvernement a peur que la jeunesse rentre plus fortement dans la bataille, ces fermetures administratives constituent des atteintes au droit de se mobiliser à l'université et ont pour objectif de freiner la participation étudiante au mouvement en cours.

Ces fermetures s'accompagnent la plupart du temps du maintien des cours les jours de mobilisation, sans consultation des conseils centraux et par décision unilatérale des présidences. Les directions universitaires utilisent l'expérience de la pandémie de Covid-19 pour passer les cours en distanciel.

Cette utilisation est un moyen de mettre au pas les étudiant-e-s, en renforçant leur isolement et en accentuant les mécanismes de tri social, dans la continuité de l'aggravation de la sélection à l'université ces dernières années. Pour les professeurs et personnels, il s'agit également d'une remise en cause de leur droit de grève et d'une attaque de leurs conditions de travail, déjà largement dégradées par les baisses de moyens alloués à l'enseignement supérieur ces dernières années.

Après deux ans de Covid et de fermeture des universités, ces passages à distance à répétition sont à l'image du projet de Macron pour l'université, où l'enseignement est avant tout conditionné par les intérêts du patronat et dépourvu de toute dimension critique et émancipatrice.

Face au risque de fermeture des centres universitaires les jours de grève, **nous revendiquons le maintien ouvert de nos lieux d'étude et de travail le 7 mars et les jours suivants, pour qu'ils puissent être le lieu où se développe et s'organise la mobilisation contre la réforme des retraites.** Par ailleurs, pour permettre à chacun-e de prendre part au mouvement et exercer ses droits de grève et de manifester, **nous demandons la banalisation des cours toute la semaine de la rentrée et les jours de mobilisation, ainsi que la fin des politiques d'assiduité qui ciblent en premier lieu les étudiant-e-s les plus précaires.**